

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
<b>Date de la convocation</b>		
05/12/2025		
<b>Date d'affichage</b>		
05/12/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du jeudi 11 Décembre 2025 (20h)

**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt cinq  
et le onze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :**

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue) PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :**

GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges) ;  
FESSY Véronique a donnée pouvoir à BRUN Charles (Pradines) ;  
MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny) ;  
PRAST Lionel a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ;  
DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) ;  
BROSSETTE Maryline a donnée pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusée :**

**Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY**

**Délibération : 2025-089-CC**

**OBJET : Election du délégué au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé - ARS**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

**Délibération : 2025-089-CC****OBJET : Election du délégué au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé - ARS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le cadre de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les articles R.6143-3 et R.6143-6 du code de la santé publique modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022-art.119;

Considérant que la CoPLER dispose d'un siège dans le conseil de surveillance du centre hospitalier de notre territoire, basé à Saint-Just-La-Pendue ;

Considérant que ce siège dont le mandat est d'une durée de cinq ans arrive à son terme en cette fin d'année et qu'il est donc nécessaire de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

### DECIDE

- De **DESIGNER**, M. Lionel PRAST en qualité de représentant de la CoPLER au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé

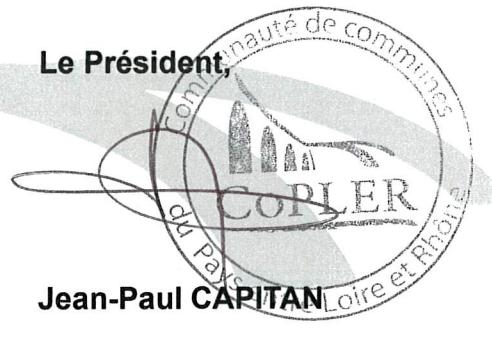
Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 11/12/2025

**Le secrétaire de séance,**

**Timothée CRIONAY**

**Le Président,**

**Jean-Paul CAPITAN**



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

